

# COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

## LA GRÈVE POSTALE SE POURSUIT EN ONTARIO, EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET AU QUÉBEC, ET ELLE REPREND EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

*La ministre du Travail prolonge le mandat du médiateur*

Pour diffusion immédiate

Le jeudi 8 novembre 2018

**Ottawa** – D'autres membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique ont débrayé ce matin dans le cadre de la troisième semaine de grèves tournantes aux postes. En tout, un peu plus de 2 300 travailleuses et travailleurs des postes se trouvent sur les lignes de piquetage.

Se sont joints aux lignes de piquetage ce matin environ 500 membres du STTP des sections locales de Baie-Comeau, de la Côte-Nord, de Chibougamau, de Farnham, de Matane, de Saint-Hyacinthe, de Thetford Mines et de Rivière-du-Loup, au Québec, près de 700 membres des sections locales d'Annapolis, d'Antigonish, de Breton, de Bridgewater, de Liverpool, de New Glasgow, de Pictou, de Port Hawkesbury, de Truro et de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et près de 700 membres des sections locales de Brantford, de Guelph Midland, d'Oshawa, d'Orillia et de Parry Sound, en Ontario.

Peu après, environ 425 membres des sections locales de Cranbrook, de Kamloops, de Penticton, de Quesnel, de Vernon et de Williams Lake, en Colombie-Britannique, ont débrayé à leur tour.

La ministre du Travail, l'honorable Patty Hadju, a prolongé le mandat du médiateur Morton Mitchnick. Au cours des quatre prochains jours, le médiateur aidera le STTP et Postes Canada à conclure des ententes négociées.

« Nous sommes ravis que le médiateur soit de retour à la table de négociation, et nous sommes prêts à travailler avec lui pour conclure une entente qui répondra aux besoins de nos membres, déclare Mike Palecek, président national du STTP. Nous ne renoncerons pas à nos revendications. Postes Canada sait que ses offres ne sont pas satisfaisantes, et nous n'accepterons rien de moins que ce que méritent nos membres. »

Le STTP a imposé une interdiction de travailler des heures supplémentaires qui touche les membres de ses deux principales unités de négociation à Postes Canada. Quel que soit leur emploi, les membres du STTP doivent s'en tenir à huit heures de travail par jour et à 40 heures par semaine. « La surcharge de travail, les heures supplémentaires et le surmenage sont tous des enjeux importants de la présente ronde de négociations. Tant que Postes Canada refusera de régler ces problèmes, nous prendrons les choses en mains », poursuit M. Palecek.

Les négociations durent depuis près d'un an, et les membres du STTP de l'unité de l'exploitation postale urbaine et de l'unité des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) demeurent toujours sans contrat de travail.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Emilie Tobin, service des communications du STTP, 613-882-2742 ou [media@cupw-sttp.org](mailto:media@cupw-sttp.org) (**anglais**)

Lise-Lyne Gélineau, présidente, section locale de Montréal du STTP, 514-914-0350 ou [lise-lyne.gelineau@sttpmtl.com](mailto:lise-lyne.gelineau@sttpmtl.com) (**français**)

tw sepb 225 scfp1979